

**Conseil économique et social**

Distr. générale
3 février 2016
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants**Cinquante-neuvième session**

Vienne, 14-22 mars 2016

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Application de la Déclaration politique et du Plan d'action
sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée
et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue:
suite donnée à l'examen de haut niveau auquel a procédé
la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue
prévue pour 2016 - Lutte contre le blanchiment d'argent et promotion
de la coopération judiciaire pour renforcer la coopération internationale**

**Renforcement de la coopération internationale visant à
prévenir et combattre les flux financiers illicites liés au
trafic de drogues, dans une perspective de lutte contre le
blanchiment d'argent****Rapport du Directeur exécutif***Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 58/6 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Renforcement de la coopération internationale visant à prévenir et combattre les flux financiers illicites liés au trafic de drogues, dans une perspective de lutte contre le blanchiment d'argent". Dans cette résolution, la Commission a prié le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de lui rendre compte, à sa cinquante-neuvième session, de la suite qui y est donnée. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des progrès accomplis, ainsi que de l'assistance que l'ONUDC a fournie aux États Membres pour mettre en œuvre la résolution depuis son adoption, en mars 2015, notamment en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de textes législatifs, la création d'institutions, la coopération technique, la mise en place de partenariats, la coordination et l'adoption de pratiques optimales.

* E/CN.7/2016/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 58/6 de la Commission des stupéfiants, intitulée “Renforcement de la coopération internationale visant à prévenir et combattre les flux financiers illicites liés au trafic de drogues, dans une perspective de lutte contre le blanchiment d’argent”. Dans cette résolution, la Commission a rappelé la résolution 66/177 de l’Assemblée générale relative au renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d’activités criminelles, dans laquelle l’Assemblée notait avec intérêt l’action engagée en matière de lutte contre le blanchiment d’argent dans le cadre des organismes régionaux et internationaux spécialisés compétents. Elle a également rappelé sa résolution 52/9 relative au renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment d’avoirs tirés du trafic de drogues et d’infractions connexes.

2. La résolution 58/6 s’appuie sur des résolutions précédemment adoptées par l’Assemblée générale et par la Commission, mettant l’accent sur la nécessité de combattre les flux financiers illicites liés au trafic de drogues dans une perspective de lutte contre le blanchiment d’argent, cela dans un contexte qui fait craindre de plus en plus que les flux financiers illicites issus du trafic de drogues puissent avoir servi à financer des groupes terroristes, notamment les Taliban, Al-Qaida et l’État islamique d’Iraq et du Levant¹. La nécessité de combattre les flux financiers illicites en vue de favoriser le développement durable a été jugée prioritaire en 2015 par la communauté internationale dans la résolution 70/1 de l’Assemblée générale, intitulée “Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l’horizon 2030”, ainsi que dans le Programme d’action d’Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Ces deux documents mentionnent la nécessité de réduire considérablement les flux financiers illicites.

3. La cible 4 de l’objectif 16 de développement durable consiste à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d’armes, à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et à combattre toutes les formes de criminalité organisée. Ainsi, vu la corrélation qui existe entre les flux financiers illicites et le trafic de drogues, il est impératif que les États continuent de renforcer la coopération aux niveaux national, régional et international en vue de réduire les risques que présentent les flux financiers illicites.

4. Dans sa résolution 58/6, la Commission a prié le Directeur exécutif de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de lui rendre compte, à sa cinquante-neuvième session, de la suite qui y serait donnée. Le présent rapport donne un aperçu des activités menées et des mesures prises par l’ONUDC jusqu’au 31 décembre 2015 aux fins de l’application de cette résolution. Ces activités et mesures ont notamment porté sur la mise en œuvre de politiques, de mesures d’appui législatif et institutionnel et d’une assistance technique, ainsi que sur la création de partenariats, la coordination et la mise en commun de pratiques optimales.

¹ Voir résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité.

II. Coopération, interaction et coordination

5. L'ONUDDC collabore actuellement avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) en vue de mettre au point une nouvelle méthode pour détecter les fonds que les Taliban et d'autres groupes terroristes affiliés à Al-Qaïda tirent du trafic d'opiacés en Afghanistan. Cette méthode a fait l'objet, en novembre 2015, d'un exposé conjoint de l'ONUDDC, de l'Équipe de surveillance et des Forces maritimes combinées au Comité du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 1988 (2011). Le trafic d'opiacés est considéré, par l'Équipe de surveillance, comme l'une des principales sources de financement et de compétences financières des Taliban, et il présente des risques stratégiques pour la sécurité et l'économie de l'Afghanistan et de la région voisine. La nouvelle méthode vise à déterminer, grâce aux caractéristiques chimiques uniques de l'opium cultivé dans les zones où les Taliban sont soupçonnés de tirer profit du trafic de drogues, les chaînes d'approvisionnement en aval qui leur ont bénéficié, directement ou indirectement. Le projet sera mis au point par les différentes divisions de l'ONUDDC. Une grande partie des méthodes scientifiques utilisées s'inspirent d'autres projets de l'Office, notamment du Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Le concept n'en est qu'à ses débuts; un programme d'assistance technique visant la mise en place des moyens opérationnels requis sera élaboré dans le cadre d'une série d'ateliers qui se tiendront en 2016. Ce programme sera initialement axé sur la route qu'emprunte le trafic d'opiacés au Sud, l'objectif étant de tester la méthode avant de l'étendre à d'autres itinéraires empruntés pour ce trafic.

6. L'importance de la coopération interorganisations a été mise en avant à la trente-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique, tenue à Bangkok du 19 au 22 octobre 2015, et ainsi qu'à la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, tenue à Bruxelles du 22 au 25 juin 2015. À ces deux réunions, des recommandations ont été faites en ce qui concerne l'échange rapide d'informations entre les services de détection et de répression et l'importance de mettre en place des équipes de travail interinstitutions pour qu'elles bénéficient de leurs compétences respectives. Dans ce contexte, il a été fait spécifiquement référence à l'initiative "Safe Mekong" et au réseau interinstitutionnel d'Asie et du Pacifique pour le recouvrement d'avoirs.

7. La coopération interinstitutions a en outre été examinée à une réunion organisée par l'ONUDDC à Kaboul en octobre 2015, à laquelle les organismes publics compétents ont exprimé leur volonté de prendre part aux travaux que le Centre afghan d'analyse des opérations et déclarations financières mène pour coordonner et dispenser une formation à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. À cette réunion, tous les organismes participants ont reconnu qu'il était nécessaire de charger d'urgence deux conseillers de l'ONUDDC de fournir une assistance technique dans ce domaine dans le cadre du programme de pays pour l'Afghanistan.

8. L'ONUDDC a organisé, au Bélarus (novembre 2015) et en République de Moldova (décembre 2015), deux ateliers internationaux auxquels ont participé des représentants de diverses institutions, du secteur privé et d'organisations

internationales. Les participants ont été formés à la méthode conçue par l'ONUDC pour perturber les flux financiers illicites, cela au moyen d'exemples axés sur le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. À l'atelier organisé au Bélarus, les participants ont examiné une affaire réelle dans laquelle des monnaies virtuelles étaient utilisées pour le trafic de drogues, affaire qui ne pouvait pas être résolue par les voies traditionnelles. Ils se sont appuyés sur leurs expériences diverses et leur connaissance des capacités de leurs institutions respectives pour proposer un plus large éventail de moyens de déstabilisation qui pourraient être utilisés pour empêcher les réseaux de trafic de drogues de transférer et de conserver leurs fonds. À l'atelier organisé en République de Moldova, un représentant de l'une des plus importantes sociétés de transfert de fonds au monde a examiné une affaire d'un montant de 20 millions de dollars avec des représentants du service de renseignement financier de l'un des pays participants. L'ONUDC a fourni des conseils d'experts, ce qui a facilité la transmission, par la société de transfert de fonds, d'informations d'une importance cruciale en russe et en anglais au service de renseignement financier ukrainien, pour complément d'enquête.

9. Dans le cadre de l'initiative CASH du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins relative aux avoirs d'origine criminelle, l'ONUDC a coprésidé, à Tachkent, du 13 au 15 mai 2015, un atelier interrégional conjoint tenu sur le thème de l'appui aux poursuites judiciaires et à d'autres méthodes de déstabilisation par le renforcement des capacités d'enquête financière des services nationaux de détection et de répression et leur mise en réseau. L'atelier était organisé en partenariat avec un organe régional du type du groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, à savoir le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il a réuni plus d'une quarantaine de représentants des services de détection et de répression et des services de renseignement financier de 11 pays. En réunion plénière, les participants ont conclu qu'il était nécessaire de mettre au point, à l'intention des États Membres, des systèmes de formation plus complets et mieux organisés en réseau pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, cela avec le concours du Groupe Eurasie, de l'OSCE et de l'ONUDC. Ils ont également reconnu l'importance cruciale de faire en sorte que les services de renseignement financier contribuent à renforcer les moyens dont les services de détection et de répression disposent pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'application de ces recommandations devrait recevoir l'appui de l'initiative TrainNet de l'ONUDC sur la mise en réseau des institutions de formation des services de détection et de répression et du Programme mondial pour la constitution de réseaux efficaces de lutte contre la criminalité transnationale organisée, récemment mis en place.

10. Toujours dans le cadre de l'initiative CASH, un atelier régional s'est tenu à Issyk-Koul (Kirghizistan) du 21 au 24 septembre 2015 sur le thème du renforcement de la coopération interinstitutions et du renseignement financier au sujet de l'utilisation des services de transfert de fonds et de valeurs à des fins illicites. Ont participé à cet atelier des spécialistes de haut niveau des pays du programme régional, à savoir l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d'), le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, ainsi que des représentants de la Fédération de Russie, de la Lituanie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le but était de recenser et de mettre en commun les bonnes pratiques, initiatives et typologies utilisées pour détecter,

étudier et perturber l'utilisation des services de transfert de fonds et de valeurs à des fins criminelles, réglementer ces services et encourager la population à collaborer avec eux, et déterminer les besoins essentiels d'information, les méthodes de collecte et les canaux d'échange d'informations qui caractérisent l'utilisation de ces services à des fins criminelles. L'atelier a également servi de cadre à la signature d'un mémorandum d'accord entre les services de renseignement financier d'Afghanistan et du Tadjikistan. Signé le 23 septembre 2015, ce mémorandum offre un cadre juridique pour ce qui est de renforcer la coopération entre les services de renseignement financier et de permettre à ces services d'enquêter sur l'un des premiers stades déterminants des flux financiers illicites liés au trafic d'opiacés le long de la route du Nord.

11. L'ONUDC a présidé, à Almaty (Kazakhstan), du 1^{er} au 3 juin 2015, une réunion du Groupe de travail d'experts sur les flux financiers illicites de l'Initiative du Pacte de Paris. Ont participé à cette réunion des représentants de 21 pays et 9 organisations et une cinquantaine de délégués, dont un certain nombre issus du secteur financier privé. Le Groupe a procédé à une analyse des lacunes recensées dans l'examen des questions considérées comme prioritaires par les participants. Il en a résulté plus de 50 recommandations, dont un grand nombre ont été intégrées dans les plans de travail et les stratégies de collecte de fonds de l'ONUDC pour 2016. Parmi les lacunes mises en évidence figurait la nécessité de renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur privé dans la lutte contre les flux financiers illicites provenant du trafic de drogues. À cette réunion, l'ONUDC a invité le chef du marché des sociétés de transfert de fonds (hawala) de Kaboul et un représentant d'une société de transfert de fonds de renommée mondiale à débattre des principales questions qui entourent la participation des secteurs public et privé à la réduction de la menace que présente l'abus des services de transfert de fonds et de valeurs. C'était la première fois qu'un représentant d'une société afghane de transfert de fonds s'adressait à un groupe de travail de ce type. Le représentant de la société de transfert de fonds de renommée mondiale a ouvertement proposé de fournir, sur demande faite par courrier électronique officiel, des informations des bases de données mondiales de sa société, celles-ci ne devant servir qu'à des fins de renseignement, pour des activités opérationnelles, et non à des fins de preuve. Cette offre a par la suite été examinée à plusieurs reprises par différents États Membres. En conséquence, l'une des principales recommandations émises à la réunion du Groupe de travail a été la nécessité de renforcer la participation du secteur privé aux activités liées à la lutte contre les flux financiers illicites.

12. En octobre et décembre 2015, deux États Membres d'Amérique du Sud ont demandé à l'ONUDC de les aider à mettre en place des cadres de lutte contre le blanchiment d'argent pour parer aux menaces auxquelles ils font face, notamment au trafic de drogues. Comme suite à ces demandes, l'Office organisera, en 2016, des ateliers sur les liens entre le trafic de drogues et les flux financiers illicites dans la région. En outre, il utilisera son infrastructure régionale, à savoir son réseau de programmes régionaux et de pays, pour appuyer la prestation future d'une assistance spécialisée dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, si les fonds nécessaires sont disponibles. Le Groupe Eurasie, devenu partenaire du Pacte de Paris en 2015, et plusieurs autres partenaires du Pacte ont dressé une liste de pays des Caraïbes et d'Amérique centrale et du Sud qui, faisant office de centres financiers, sont considérés comme particulièrement exposés au blanchiment d'argent lié au trafic de drogues. Par la suite, le Groupe de travail a

recommandé à l'ONUDC d'étudier avec ces pays l'intérêt que présente l'adhésion au Pacte de Paris. Parallèlement, dans le cadre de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, l'Office a examiné, en collaboration avec ses partenaires d'Amérique du Sud, les avantages que présente l'échange de bonnes pratiques de lutte contre le trafic de cocaïne et de celles de lutte contre les opiacés provenant d'Afghanistan, élaborées dans le cadre de l'Initiative du Pacte de Paris.

13. Le secrétariat du Pacte de Paris est parvenu à combiner avec succès trois des quatre piliers de l'Initiative en constituant un groupe de travail réunissant des experts de la coopération transfrontalière, des flux financiers illicites et des précurseurs. Il en a résulté un certain nombre d'observations et de recommandations importantes qui n'auraient pas vu le jour autrement, comme la nécessité d'axer les enquêtes financières sur les phases d'aval, notamment les points de détournement des précurseurs, plutôt que sur les phases d'amont, comme les différentes étapes de fabrication.

III. Mise en œuvre de systèmes, de procédures et de cadres institutionnels

14. L'ONUDC a présenté sa nouvelle stratégie de déstabilisation des réseaux de financement illicite à la réunion conjointe d'experts du Groupe d'action financière tenue à Mexico en septembre 2015, ainsi qu'à la réunion du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord tenue à Bahreïn en novembre 2015. En outre, des sessions de formation à cette activité ont été organisées au Bélarus et en République de Moldova en novembre et décembre 2015, respectivement, à l'occasion d'ateliers internationaux auxquels ont participé des représentants d'un certain nombre d'organisations et du secteur privé. La nouvelle stratégie est le fruit d'une compilation de bonnes pratiques adoptées par les États Membres pour modéliser l'infrastructure financière des réseaux criminels et terroristes, déterminer les failles critiques du système et élaborer des plans opérationnels intégrés et coordonnés. Elle se fonde sur les différents moyens légitimes et proportionnés de déstabilisation disponibles au sein des secteurs public et privé et de la société civile pour donner des résultats durables, efficaces et quantifiables. À la réunion plénière du Groupe d'action financière qui s'est tenue en novembre 2015, l'ONUDC a proposé d'organiser, en partenariat avec le Groupe Eurasie et le Groupe d'action financière, la prochaine réunion conjointe d'experts du Groupe d'action financière à Vienne, en mai 2016, afin d'examiner la question de la déstabilisation des réseaux de financement illicite, notamment en rapport avec le trafic de drogues.

15. En mars 2015, trois ateliers destinés aux autorités de la République démocratique populaire lao, organisés en coopération avec la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau du Procureur général australien, ont fourni des éléments à prendre en compte dans la législation lao de la lutte contre le blanchiment d'argent.

16. En 2015, l'ONUDC a obtenu un financement pour les domaines prioritaires d'assistance technique présentés dans l'état financier soumis avant l'adoption de la résolution 58/6 de la Commission. Cela a permis à l'Office de recruter et d'affecter des conseillers spécialisés dans la lutte contre le blanchiment d'argent en Europe du

Sud-Est (statut de fonctionnaire) et dans la région de l'Afghanistan et des pays voisins (statut de consultant).

17. Le premier prototype du système de formation professionnelle continue de l'ONUDC pour la gestion de la formation et du perfectionnement des communautés engagées dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans les États Membres a été mis au point. Les premiers essais devraient avoir lieu en 2016 avec certains États Membres.

18. Dans le cadre de l'initiative CASH du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins de l'ONUDC, deux cours de cinq jours ont été organisés à Istanbul (Turquie) en septembre et octobre 2015. Chaque cours a rassemblé près de 20 participants de pays situés le long de routes empruntées par les passeurs de fonds illicites: les pays de l'Initiative triangulaire (Afghanistan, Iran (République islamique d') et Pakistan) et ceux de l'Initiative Afghanistan-Kirghizistan-Tadjikistan. Il est prévu d'organiser à nouveau ces cours en mars et en septembre 2016, avant de passer à l'étape de la formation des formateurs. Au niveau des pays, l'ONUDC a organisé à Kaboul, en octobre 2015, un cours de sensibilisation d'une journée sur les passeurs de fonds, qui a permis à un large éventail de professionnels des services afghans de détection et de répression d'examiner et d'étudier des techniques de détection, d'investigation et de perturbation de la contrebande de grandes quantités de liquidités. L'Office a également lancé un projet de mise au point d'un organigramme de programmation indiquant notamment les besoins d'assistance technique pour les saisies d'espèces effectuées par l'Équipe spéciale interorganisations à l'aéroport international de Kaboul, point clef de sortie d'espèces en contrebande de l'Afghanistan.

19. Dans le cadre de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, l'ONUDC a organisé, à l'intention des professionnels de ce domaine, une formation de cinq jours sur la réduction des risques que présentent les abus des services de transfert de fonds et de valeurs à des fins criminelles. L'Office, dans son analyse des réponses au questionnaire de Tachkent (Initiative du Pacte de Paris), et les groupes de travail d'experts successifs du Pacte ont considéré que ces services constituaient l'une des principales méthodes utilisées par les trafiquants de drogues pour transférer et conserver leurs fonds. Il est prévu de dispenser des formations conjointes, dans un premier temps aux participants de l'Initiative triangulaire et, dans un deuxième temps, aux participants de l'Initiative Afghanistan-Kirghizistan-Tadjikistan (mi-2016). Le rôle essentiel que jouent souvent les services de transfert de fonds et de valeurs à l'appui des envois de fonds des travailleurs migrants et des économies vulnérables sera mis en évidence. Les formations sont alignées sur les dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent des accords internationaux et multilatéraux pertinents, notamment de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et conformes aux législations nationales, ainsi qu'aux normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération du Groupe d'action financière.

IV. Lien entre les flux financiers illicites et le trafic de drogues, d'une part, et le modèle économique de ce dernier, d'autre part

20. En décembre 2015, l'ONUDC a publié un rapport sur l'argent tiré du trafic d'opiacés empruntant la route des Balkans (*Drug Money: the Illicit Proceeds of Opiates Trafficked on the Balkan Route*). Il s'agissait du premier travail de recherche que l'Office consacrait spécifiquement aux aspects économiques du trafic de drogues. Par ailleurs, à la réunion du Groupe de travail d'experts, il a été recommandé de procéder régulièrement à ce type de recherches afin de tenir les informations à jour et de préciser constamment le tableau des flux financiers illicites, y compris les itinéraires empruntés au nord et au sud par le trafic d'opiacés. Plusieurs ateliers sur le sujet devraient être organisés en 2016, aussi bien dans la région de l'Afghanistan et des pays voisins qu'en Europe du Sud-Est, afin de mieux faire comprendre les flux financiers illicites, notamment ceux provenant du trafic de drogues.

21. L'ONUDC a aidé les États Membres à analyser les flux financiers illicites dans le contexte du trafic de drogues en élaborant sa stratégie de déstabilisation des réseaux de financement illicite (et le manuel associé). Cette stratégie vise notamment à cerner les failles que présentent les modèles économiques des trafiquants de drogues et des réseaux de blanchiment d'argent. À la réunion qu'il a tenue au Kazakhstan, le Groupe de travail d'experts a donné aux participants l'occasion de débattre des moyens d'identifier les principales failles des modèles économiques du trafic de drogues. Il a également rappelé l'importance de mener, dans ce cadre, des enquêtes financières parallèles.

V. Recommandations

22. La résolution 58/6 de la Commission des stupéfiants continue d'offrir un cadre suffisamment détaillé et approprié pour la mise en œuvre de mesures réalisables propres à réduire la menace que constituent les flux financiers illicites associés au trafic de drogues. En outre, les activités que l'ONUDC mène avec les États Membres aux fins de l'application de la résolution permettent à ces derniers de donner suite aux appels lancés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba pour ce qui est de réduire sensiblement les flux financiers illicites. Les activités menées par l'Office entre l'adoption de la résolution 58/6 de la Commission, en mars 2015, et le 31 décembre 2015 montrent, d'une part, que l'on comprend de mieux en mieux les flux financiers illicites et, d'autre part, que des activités et des systèmes plus efficaces, moins coûteux et plus durables de déstabilisation ont été mis en place en vue de créer et de maintenir des réseaux efficaces de professionnels qui combattent le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme aux niveaux national, interinstitutions et international. S'il est vrai que des financements et des engagements de financement considérables ont été reçus pour ces activités au titre des incidences financières de la résolution 58/6, le financement des projets essentiels à la mise en œuvre effective des cadres et interventions d'appui à ces activités reste insuffisant.

23. La Commission des stupéfiants voudra peut-être envisager de prendre les mesures suivantes:

a) Exhorter les États Membres à aider l'ONUDC à fournir, en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'assistance technique dont ils ont besoin pour réduire les flux financiers illicites, y compris ceux liés au trafic de drogues;

b) Exhorter les États Membres à envisager d'accroître l'appui financier qu'ils accordent à l'ONUDC pour la fourniture d'une assistance technique à l'appui de sa résolution 58/6, en particulier pour l'affectation de conseillers en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afghanistan, au Pakistan et en Asie centrale, et à continuer de financer la nouvelle fonction de conseiller pour l'Europe du Sud-Est afin d'appuyer l'élaboration de cadres de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;

c) Exhorter les États Membres à redoubler d'efforts pour renforcer la coopération internationale et interinstitutions dans la lutte contre les flux financiers illicites provenant du trafic de drogues en appliquant les dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme des instruments internationaux et régionaux pertinents, et en maintenant la coopération entre les services de détection et de répression compétents;

d) Encourager les États Membres à continuer de promouvoir la coopération et la coordination entre les secteurs public et privé;

e) Encourager les États Membres à continuer d'élaborer et de renforcer les systèmes législatifs et institutionnels de lutte contre les flux financiers illicites liés au trafic de drogues;

f) Rappeler aux États Membres d'examiner les failles que présentent les modèles économiques des trafiquants de drogues et des réseaux de blanchiment d'argent et les encourager à enquêter sur le trafic de drogues, notamment sur ses aspects financiers.